

31 mar 2006 -12:00

Appartient à Conseil des Ministres du 31 mars 2006

Espaces publics numériques

Mesures concrètes pour la création des Espaces publics numériques

Mesures concrètes pour la création des Espaces publics numériques

Sur proposition de MM. Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, et Peter Vanvelthoven, Ministre chargé de l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur les mesures encourageant la création d'Espaces publics numériques (EPN). Ces mesures exécutent le principe des Espaces publics numériques (EPN), approuvé par le Conseil des Ministres du 21 octobre 2005. La création des EPN s'effectue dans le cadre du Plan national "fracture numérique". Ils permettent de contourner l'obstacle du prix élevé du matériel informatique et de favoriser l'apprentissage de l'internet. Les mesures consistent en :- la constitution d'un pack de matériel informatique pour les EPN, qui offre les mêmes avantages que le pack "Internet pour tous", - la rédaction d'une adjudication public via un appel d'offres général pour les packs destinés aux EPN. Trois types de configuration sont demandés, - un appel de projets pour un logo "internet pour tous", - la détermination des critères de sélection des 300 opérateurs. Le budget est estimé à 300.000 euros, à charge de l'allocation "Fracture digitale" au sein du budget du SPP Intégration sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe